

Comité Technique DISI : premier acte...

Le mercredi 14 décembre 2011 se tenait le premier Comité Technique Local de la DISI Sud-Est ; pour cette première réunion de l'instance issue des élections du 20 octobre dernier, Robert Perrier, responsable de la DISI, a souhaité faire un bilan de la mise en œuvre des nouvelles structures, et un point sur les missions des ESI, notamment sur l'Assistance de proximité.

DISI – Pôles Pilotage et RH

- ✓ Emplois : une situation par ESI/Cadre/Qualification sera communiquée aux organisations syndicales ; un emploi B du Pôle Pilotage sera pourvu au 1^{er} janvier 2012 (agent en détachement), un poste C (Filière GP) reste à pourvoir. Le Directeur estime que le Pôle RH, quant à lui, est correctement dimensionné, compte tenu de son périmètre.
- ✓ Outils RH : à compter de février 2012, la paye des agents originaires de la Filière GP sera traitée par la DISI, via les outils GAP/GAT, en attendant leur intégration sous AGORA. La gestion des frais de missions relèvera de la DISI dès le 1^{er} janvier 2012.

ESI – Missions

Ajaccio

Le Directeur a confirmé le maintien de la mission Développement, pour répondre aux inquiétudes relayées par les représentants des personnels. La situation des emplois du site sera revue lors d'un prochain CTL ; à ce jour, deux postes de PAU (un de la Filière GP à Bastia, un autre de la Filière Fiscale à Ajaccio) sont vacants.

La date de fermeture de l'Editique (visiblement très attendue par la Direction !...) n'est toujours pas connue ; quant au SAU, il sera rattaché à l'Assistance Téléphonique aux Ordonnateurs des collectivités locales (accès au Portail DGFIP).

ESI Marseille Prado

Comme l'a souligné la Délégation FO DGFIP, l'extension du périmètre des missions du SNS pose la question des ressources nécessaires à leur conduite ; nous attendons de l'Administration des signes forts dans ce sens. Seules les missions Télédistribution (transfert à l'ESI d'Angers) et Rétro-documentation (disparition des

applications traitées) seront abandonnées, sans impact lourd pour les agents concernés.

Aucun projet de déménagement de service n'est à l'ordre du jour pour le site ; quant au SAU, il sera rattaché à l'Assistance Téléphonique aux Trésoreries.

ESI Marseille St Loup

Au Pôle Foncier, le prochain départ en retraite d'un cadre B ne donnera pas lieu à remplacement... Il faudra s'organiser « en interne »...

ESI Montpellier

Le circuit de centralisation des incidents Toscane vers la Centrale, via la DISI, est confirmé ; l'analyse des appels sortants pourrait être envisagée, pour détecter les dysfonctionnements de certaines procédures, ou ouvrir des pistes d'amélioration. Les représentants des personnels ont demandé une meilleure communication « descendante », vers les plateaux Toscane. L'enquête récente sur l'utilité du Full Internet sur les plateaux n'a pas entraîné de décision, pour l'instant.

Aucun projet de déménagement de l'ESI n'est arrêté ; les locaux exigus du secteur CID / SAU restent un handicap pour la conduite de la mission ; quant au rapprochement des équipes CID réparties sur deux sites, il n'est pas une priorité. Le SAU sera rattaché à l'Assistance Téléphonique aux Trésoreries.

ESI Nice

Comme FO DGFIP l'avait souligné récemment ([Cf compte-rendu visite](#)), les prévisions de départs de personnels font peser une grave menace sur la pérennité de la mission. La Direction se dit prête à envisager toutes les procédures d'appel à candidatures, sur une résidence qui n'attire pas beaucoup de mutations. Il faut agir dès à présent, pour engager les actions de formation nécessaires aux nouveaux arrivants.

Les travaux d'aménagement des locaux de la CID seront engagés dès que possible ; les améliorations attendues sur les sites extérieurs (notamment Grasse), sont en voie de réalisation. Le SAU de Nice sera rattaché à l'Assistance Téléphonique aux Trésoreries.

Assistance de Proximité (AP)

L'organisation générale de l'AP fait l'objet d'une circulaire du Directeur Général, applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. Il s'agit de préciser les missions des structures CID / SIL, tenant compte des particularités de chaque ESI, ainsi que le niveau de service rendu aux Directions Locales.

A la demande de la Délégation FO DGFIP, certaines règles seront précisées, notamment aux responsables des Directions :

- ✓ Pas d'engagement formel avec des Directions extérieures à la DGFIP ; ainsi, le Directeur a rappelé qu'une intervention de l'Assistance de l'ESI d'Ajaccio sur le plateau CSPI Chorus ne ferait l'objet d'aucune convention ; malgré tout, il est demandé aux agents d'intervenir sur des postes ou des serveurs hors DGFIP ! Trouvez l'erreur !...
- ✓ Pas de travaux d'équipements informatiques engagés par une Direction Locale sans consulter et/ou associer la DISI et l'ESI concernés...D'autant plus si ces travaux impactent l'ESI lui-même !!

Comme l'ont montré nos visites de sites, c'est dans le secteur Assistance que la mise en place de la DISI a connu le plus de difficultés; les agents ont notamment exprimé de vives inquiétudes sur la remise en cause de leur périmètre d'intervention. Le Directeur a voulu rassurer les représentants des personnels, sur la pérennité des missions et de structures, même celles qui ont connu (provisoirement ?) une baisse d'activité. Même si les équipes des deux filières se sont rapprochées, il reste encore des marges de progrès.

Les moyens nécessaires seront attribués aux équipes, pour accomplir au mieux leur missions ; à ce titre, le renouvellement du parc automobile, devenu urgent pour certains sites, comme Ajaccio, sera engagé.

Dialogue de gestion

Indicateurs et objectifs sont les maîtres mots de la gestion des services ; pour l'informatique, le dispositif sera « allégé », mais bien présent dès 2012...

- ✓ Indicateurs : un seul indicateur « ferme », sur le niveau de satisfaction des utilisateurs de l'Assistance (cible : 7/10) ; plusieurs « indicateurs de progrès », pour souligner les pistes d'amélioration, et notamment le taux de prise d'appels et de résolution d'incidents au niveau AT, le taux de résolution d'incidents en 48 h par la CID (cible 90%), le taux de respect des échéances de l'Editique (on vise le 100% !!)
- ✓ Objectifs : généralistes, mais qui devront déboucher sur une réalisation concrète : mise en place du nouveau dispositif AP / AT (outils, structures), respect des plans de production de l'Editique, suivi d'activité en matière d'Exploitation ou de Développement, etc...

Conditions de vie au travail (CVT)

La DISI Sud-Est appliquera les mesures décidées au plan national, et mettra en place le dispositifs prévu : Tableau de Bord de Veille Sociale, guide sur les risques psychosociaux, Espaces de Dialogues, plans de formations CVT, sans oublier le DUERP, qui sera décliné par ESI...Un CTL annuel sera exclusivement consacré aux CVT.

FO DGFIP se félicite de ces décisions, en souhaitant qu'elles débouchent sur une réelle amélioration de la situation de nos services, dans un contexte souvent difficile. Sur ce point, le niveau d'alerte est parfois déjà atteint.

Questions diverses

- ✓ Lauréats PAU : les agents déjà présents dans la sphère TAI seront nommés sur place, selon la pratique commune aux deux filières, et confirmée par la DGFIP ; pour les autres agents, les affectations se feront par mutation (pas de proposition de poste à l'initiative de la Direction...)
- ✓ Certaines règles de gestion restent à préciser, au niveau national : mutations entre sites d'une même CID, régimes horaires atypiques, maintien dans la sphère TAI des agents dont la qualification est incompatible avec leur nouveau grade... Pour l'instant, le maintien des pratiques locales est confirmé ; nos représentants seront attentifs aux situations parfois complexes dans lesquelles se retrouvent les agents.
- ✓ La Délégation Fo DGFIP a rappelé le malaise exprimé par nos représentants en CAPL de Listes d'Aptitude de la DRFiP PACA-BDR ([Cf article Site FO DGFIP 13](#)). Au-delà de la perte de repères induite par la nouvelle méthodologie, le risque est grand de noyer dans la masse des candidatures des dossiers déjà valorisés lors des années précédentes, et qui mériteraient mieux qu'une simple « évocation » ! Nous attendons de la DISI une approche plus pragmatique pour les CAPL de son ressort, en 2012.
- ✓ Les actions de formation doivent répondre à un critère de « réalisme » (notamment budgétaire) et d'opportunité (« centré sur la mission de l'agent »...). Consciente de la nécessité de gérer des priorités, notre Organisation restera toutefois attentive aux cas de décisions arbitraires que le souci de rigueur peut provoquer...
- ✓ La DISI étudiera les dates de ponts naturels arrêtées en CTL par les Directions Locales de son périmètre, notamment pour les ESI hébergés dans les locaux des DDFiP / DRFiP ; le cas échéant, une date compatible avec la fermeture des services du périmètre pourrait être proposée...



En conclusion, ce bilan a permis à nos représentants de rappeler les difficultés, les inquiétudes exprimées par les agents, et au Directeur de la DISI d'annoncer les évolutions annoncées; toutes les questions n'ont pas trouvé de réponse, tout au moins pour l'instant...

Souhaitons que les décisions nationales apportent les éclaircissements attendus quant à la pérennité des missions, la place des personnels ou les règles de gestion. A ce titre, nos représentants sont pleinement impliqués dans les discussions nationales qui viennent de s'engager sur le Plan Stratégique Informatique (PSI), et sa déclinaison locale.

Quant aux « questions qui fâchent » (budget, emplois...), elles sont à l'ordre du jour du prochain CTL, en janvier 2012... Suite au prochain épisode !...



La Délégation FO DGFIP Groupement DISI Sud-Est : André AMBROSIO (ESI Marseille Prado), Pierre MORACCHINI, Frédéric VESPERINI (ESI Ajaccio)